



Commune de  
Villorsonnens

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE  
COMMUNALE ORDINAIRE  
DU 16 DECEMBRE 2013, A 20H00  
A LA HALLE POLYVALENTE,  
A ORSONNENS**

1

Présidence :	M. François Wicky, Syndic
Participation :	59 citoyens actifs
Scrutateurs :	Mme Caren Bleuler & M. Pascal Kolly
Excusée :	Mme Murielle Chammartin

L'assemblée a été convoquée par:

- la parution dans la Feuille Officielle n° 48 du 29 novembre 2013
- le bulletin communal n° 36
- l'affichage aux piliers publics
- le site Internet.

Aucune remarque n'est formulée sur le mode de convocation.

Au nom du Conseil communal, M. Wicky, Syndic, souhaite la bienvenue à tous les participants et ouvre l'assemblée par la lecture du tractanda.

**TRACTANDA**

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 16 septembre 2013. Le procès-verbal ne sera pas lu. Il peut être consulté au bureau communal ou sur le site Internet: [www.villorsonnens.com](http://www.villorsonnens.com)
2. Votation sur l'adhésion à la nouvelle Corporation forestière Glâne – Farzin en gestion commune.
3. Votation sur l'adhésion de la commune à la nouvelle Association à buts multiples de la Glâne (ABMG)
4. Budget 2014
  - 4.1. Présentation générale du budget d'investissement et de fonctionnement
  - 4.2. Budget des investissements, financement et rapports de la Commission financière
    - a) réhabilitation du collecteur des eaux claires, secteur Orsonnens – centre village

- b) remplacement de la conduite d'eau potable du réservoir de Prennex, secteur Villargiroud – centre village
  - c) sécurité routière à Orsonnens
  - d) adhésion à la nouvelle Corporation forestière Glâne-Farzin en gestion commune
- 4.3. Budget de fonctionnement et rapport de la Commission financière
- 4.4. Vote du budget d'investissement et de fonctionnement
5. Divers

1. **Le procès-verbal** de l'assemblée communale extraordinaire du 16 septembre 2013 ne suscitant aucune remarque ou question, il est accepté à l'unanimité.

En conformité avec l'art. 12 du règlement de la loi sur les communes, la séance est enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

### **Informations concernant l'ordre du jour**

#### **2. Votation sur l'adhésion à la nouvelle Corporation forestière Glâne–Farzin en gestion commune**

Soucieuses de l'avenir de leurs forêts, les communes glânoises ont entrepris des démarches pour répondre aux exigences de la loi forestière et assurer les travaux d'exploitation. Les conseils communaux de toutes les communes ont donné un avis positif à ce regroupement car il est apparu qu'une gestion commune pour l'ensemble du district est la meilleure solution.

M. le Syndic donne les raisons pour lesquelles l'adhésion à la nouvelle corporation devient une nécessité.

- Les communes en gestion par propriétaire ont de plus en plus de difficulté à recruter des temporaires pour leur équipe forestière.
- Les exigences de sécurité sont de plus en plus importantes.
- La gestion actuelle est peu rationnelle.

Les avantages d'une seule corporation sont les suivantes :

- Les communes bénéficieront de l'expérience de la corporation qui est déjà en gestion commune, soit la corporation «Farzin – Glâne Nord».
- La taxe d'entrée est de Fr. 170.- l'hectare avec la possibilité de la payer sur plusieurs années.
- La taxe annuelle de Fr. 50.00 l'hectare ne sera encaissée qu'en cas de nécessité.
- Les investissements de base sont faibles.
- La subvention de la confédération et du canton est d'env. Fr. 200'000.- sur 4 ans.
- Le crédit mis à disposition par le canton est sans intérêt.
- Le capital des corporations Glâne-Sud et de la Neirigue sera restitué aux communes concernées.
- La nouvelle corporation garantit la reprise du personnel communal et la formation d'apprentis.

Si une commune refusait d'adhérer à cette nouvelle corporation en gestion commune, elle devrait y adhérer en gestion par propriétaire (comme jusqu'à ce jour) étant donné que la loi oblige de faire partie d'une corporation forestière. Par conséquent, elle devrait organiser seule la gestion de ses forêts (personnel, coupe, entretien etc..) et serait soumise à une taxe de l'ordre de Fr. 120.- à Fr. 130.- l'hectare pour les services fournis par la corporation. Ses droits à la corporation seraient limités et les conditions d'adhésion pourraient aussi changer à l'avenir.

L'entrée en vigueur de l'adhésion à la nouvelle corporation en gestion commune «Glâne – Farzin» est prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2014 ; le nombre de délégués est calculé au prorata des hectares de forêts, en l'occurrence 4 pour Villorsonnens.

#### **Questions :**

Pour répondre aux questions émises, M. Wicky précise

- que la commune a droit à un contingent annuel de 1'900 m<sup>3</sup> d'abattage de bois ;
- que la taxe d'entrée de Fr. 170.- l'hectare ne concerne que les surfaces communales.

M. Antoine Chassot ne voit pas pourquoi nos forêts doivent être taxées et pourquoi la commune ne continuerait pas à vendre son bois comme avant.

M. Philippe Berset est quant à lui d'avis qu'il faut aller de l'avant. Les forestiers auront à disposition du matériel performant et c'est une aubaine pour les jeunes intéressés au métier de bûcheron (5 apprentis seront formés dès l'année prochaine). De plus, les garde-forestiers sont des personnes très compétentes dans le domaine de la sylviculture, ce qui est très important pour l'avenir de nos forêts.

#### **Vote :**

**54 citoyens acceptent cette adhésion contre 3 non et 2 abstentions**

### **3. Votation sur l'adhésion de la commune à la nouvelle Association à Buts Multiples de la Glâne (ABMG)**

L'ABMG a pour but d'assumer plusieurs tâches concernant les communes. Actuellement,

- le service des curatelles est géré sans qu'il y ait une base légale; ce qui doit être corrigé et
- l'ORCOG (organisation communale en cas de catastrophe) est géré en entente intercommunale; ce qui ne correspond pas aux besoins.

D'autres organismes pourraient être confiés à l'association comme

- la petite enfance
- la protection civile du district etc.

Etant donné qu'il s'agit de reprendre, sous la responsabilité de l'association, des tâches assumées différemment ou sans base légale, il n'y a pas de coûts supplémentaires par rapport à 2013.

Lors de l'assemblée constitutive, les communes ont accepté à l'unanimité la constitution de cette nouvelle association. La 2<sup>ème</sup> étape est l'adoption des statuts par l'ensemble des communes.

En cas de refus d'une ou de plusieurs communes, des variantes devraient être discutées :

- renoncer à l'Association
- nouveau vote dans les communes ayant manifesté leur refus
- demander une décision du Conseil d'Etat
- créer des ententes intercommunales pour chaque but.

Le Conseil communal propose d'accepter la constitution de l'Association à Buts Multiples de la Glâne (ABMG) ainsi que les statuts.

#### **Questions :**

A la question de Mme Charlotte Aeberhard, M. Wicky répond que, dans un premier temps, cette association serait chapeauté par l'Association des communes glânoises, présidée par le préfet M. Schorderet.

L'ABMG reste ouverte à l'arrivée d'autres associations.

Comme mentionné dans le bulletin communal, M. Boivin demande de préciser que l'arrivée d'une nouvelle structure dans l'ABMG serait soumise à votation par chaque assemblée communale, ce qui est approuvé par M. le syndic.

#### **Vote :**

**56 citoyens acceptent l'adhésion à la nouvelle ABMG contre 3 abstentions.**

#### 4. Budget 2014

##### 4.1. Présentation générale du budget d'investissement et de fonctionnement

M. Wicky présente brièvement les points liés aux investissements et relate les difficultés qui s'annoncent dues à l'augmentation des charges liées. On peut imaginer beaucoup de choses pour parer à ces évidences mais pour le moment, les communes glânoises sont favorisées grâce à un citoyen fortuné de Siviriez.

##### 4.2. Budget des investissements, financement et rapports de la Commission financière

###### a) Réhabilitation du collecteur des eaux claires, secteur Orsonnens - centre village

Suite à l'effondrement de la conduite des eaux claires sous la route communale de liaison (route de l'Eglise) ayant engendré une réparation urgente, une étude de l'état de la canalisation a été réalisée par sondage et visionnée par caméra. Il en ressort que

- la partie supérieure (pilier public - route de l'Eglise) est en bon état
- la partie inférieure (route de l'Eglise - ruisseau) est défectueuse.

Il existe une convention, signée entre l'ex-commune d'Orsonnens et l'Etat, dans laquelle est mentionnée que « l'ancien ruisseau canalisé est propriété de la commune qui assure à ses frais les travaux de nettoyage, d'entretien, de réfection, de renouvellement. Le département des ponts & chaussées utilise gratuitement cet ancien ruisseau pour y déverser les eaux de la route cantonale ». Une demande de subvention a tout de même été demandée à l'Etat mais sans garantie.

Coût de l'investissement : estimation Fr 225'000.-

Financement : emprunt

Incidences : gestion de la dette en compte de fonctionnement, soit

- amortissement obligatoire LC 4% - Fr 9'200.-
- intérêt de l'emprunt 2% - Fr 4'600.-

d'où une charge d'environ Fr 13'800.- à couvrir par les taxes pour répondre aux critères de l'autofinancement de ce chapitre.

###### Rapport de la Commission financière

L'investissement prévu de Fr. 225'000.-, montant basé sur les documents et justificatifs, est supportable par la commune et le mode de financement proposé est judicieux. La Commission financière approuve le mode de financement et propose d'accepter ce crédit.

###### Questions :

M. Christian Chassot : le Conseil communal a-t-il étudié la possibilité de passer à gauche de la route ?

M. Wicky : cette solution a été examinée avec l'ingénieur et s'est révélée plus compliquée et plus coûteuse.

M. Chassot rend la commune attentive au fait que le bout de terrain entre la route et la maison de la famille Spinelli est communal. Dans le permis de construire, la commune d'Orsonnens avait mis une remarque selon laquelle l'ancien propriétaire avait fait l'entrée de sa maison sur la canalisation. En cas de travaux, aucune indemnité ne doit être versée pour le réaménagement.

###### Vote :

***L'assemblée accepte ce crédit de Fr. 225'000.- par 58 oui et une abstention.***

###### b) Remplacement de la conduite d'eau potable du réservoir de Prennex, secteur Villargiroud – centre village

Ces dernières années, le Conseil communal a dû intervenir à plusieurs reprises pour réparer des fuites d'eau. En septembre dernier, le village de Villargiroud a été privé d'eau durant une journée suite à une nouvelle rupture. Cette conduite, antérieure à 1935 à notre connaissance, d'une longueur

de 1300 m, est en bout de course et son remplacement est indispensable faute de quoi de fréquentes et coûteuses interventions s'annoncent indéniablement sans compter les ennus collatéraux.

Coût de l'investissement : estimation Fr 330'000.-  
Financement : emprunt  
Incidences : gestion de la dette en compte de fonctionnement, soit

- amortissement obligatoire LC 4% - Fr 13'200.-
- intérêt de l'emprunt 2% - Fr 6'600.-

d'où une charge d'environ Fr 19'800.- à couvrir par les taxes pour répondre aux critères de l'autofinancement de ce chapitre.

**Questions :**

Pour répondre à la question de M. Jean-Pierre Berset au sujet des critères de l'autofinancement, M. Wicky prévient qu'une augmentation des taxes sera pratiquement inévitable à moyen terme.

**Rapport de la Commission financière**

L'investissement prévu de Fr. 330'000.-, montant basé sur les documents et justificatifs, est supportable par la commune et le mode de financement proposé est judicieux. La Commission financière approuve le mode de financement et propose d'accepter ce crédit.

**Vote :**

***L'assemblée accepte ce crédit de Fr. 330'000.- par 59 oui.***

**c) Sécurité routière à Orsonnens**

Le Conseil communal a entrepris des démarches pour améliorer la sécurité routière à Orsonnens et a décidé d'aménager les portes d'entrée dans le village.

Dans un premier temps, la création d'une porte d'entrée Nord (provenance de Villaz-St-Pierre) a été retenue. Elle permettra d'améliorer la sécurité du passage piétonnier en faisant ralentir les véhicules et en offrant une meilleure visibilité aux piétons.

La solution proposée, après discussions avec les représentants du SPC, est la suivante :

- déplacement du passage à piétons actuel, création d'un mur et réalisation d'une place d'attente de chaque côté
- correction de la bande de visibilité (doit être de 100 m) en modifiant le talus
- création de chicanes pour obliger les automobilistes à ralentir.

Coût de l'investissement : estimation Fr 295'000.-  
Financement : emprunt  
Incidences : gestion de la dette en compte de fonctionnement sur les bases suivantes, soit

- amortissement obligatoire LC 4 % - Fr 11'800.-
- intérêt de l'emprunt 2% - Fr 5'900.-

d'où une charge d'environ Fr 17'700.- à couvrir en compte de fonctionnement.

Les travaux débuteront certainement au milieu de l'année 2014, c'est pourquoi seule la moitié des frais financiers a été comptée dans le budget.

### **Rapport de la Commission financière**

L'investissement prévu de Fr. 295'000.-, montant basé sur les documents et justificatifs, est supportable par la commune et le mode de financement proposé est judicieux. La Commission financière approuve le mode de financement et propose d'accepter ce crédit.

### **Questions :**

M. Christian Chassot rend la commune attentive au fait qu'une station Frigaz devrait être implantée à proximité de l'endroit où sont projetés ces travaux.

M. Jean-François Richoz s'inquiète des chicanes prévues et de l'angle des bordures ceci à cause du passage des moissonneuses-batteuses.

M. Patterson précise qu'il a été tenu compte du passage de ces gros véhicules pour calculer la largeur de la chaussée, soit 3,80m (largeur d'une moissonneuse-batteuse - 3,50m).

M. Yvan Defferrard : étant donné que la route est cantonale, y aura-t-il une participation financière de l'Etat.

M. Wicky : c'est une route cantonale mais toute transformation (trottoirs, aménagement etc..) liée à la route est à charge de la commune. Le Conseil communal a écrit à l'Etat pour leur demander s'il voulait profiter de cette situation pour changer une ancienne conduite, ainsi une subvention pourrait être versée mais rien n'est certain.

M. Jean-Charles Rossier : est-ce que le prix de la porte de sortie d'Orsonnens sera identique à celui proposé ce soir ?

M. Wicky : le projet pour améliorer la route à « La Gotta » est en préparation et sera proposé dans quelques années. Le coût sera peut-être légèrement inférieur car le passage pour piéton serait plus facile à réaliser.

M. Rossier : y a-t-il un concept prévu entre ces deux portes d'entrée ?

M. Wicky : le concept Valtraloc est une solution mais il est difficile de s'entendre avec le SPC à cause du mur des maisons de MM. Jérôme Page et Christian Chassot. La chaussée se verrait rétrécie et ne permettrait plus à deux camions de se croiser.

M. Rossier : vu que la zone « Sur Trappa » se construit, ne pourrait-on pas envisager un chemin piétonnier qui passe par ce secteur pour rejoindre le Radeau ?

M. Wicky : un chemin piétonnier est prévu, partant de la zone en question, il débouchera chez M. Michel Chassot pour se terminer sur la place du marronnier qui sera aménagée. Cependant, il sera difficile d'obliger les enfants habitant de l'autre côté de la route de faire le détour.

M. Bleuler : y a-t-il une synergie prévue entre la route et l'écoulement de la canalisation ?

M. Wicky : apparemment non mais la question va être examinée pour voir si les deux choses peuvent être associées.

### **Vote :**

***L'assemblée accepte ce crédit de Fr. 295'000.- par 55 oui et 4 abstentions.***

#### **a) Adhésion à la nouvelle corporation forestière Glâne-Farzin en gestion commune**

L'adhésion à la corporation ayant été acceptée, l'assemblée est invitée à voter la participation financière communale de son droit d'entrée.

Coût de l'investissement : Fr 43'010.-

Financement : liquidité de la caisse communale

#### **Questions :**

M. Georges Defferrard demande si la coupe de bois supplémentaire va être faite rapidement.

M. Wicky répond qu'un montant d'environ Fr. 20'000.- devrait être versé prochainement.

#### **Rapport de la Commission financière**

L'investissement prévu de Fr. 43'010.- est supportable par la commune et le mode de financement proposé est judicieux. La Commission financière approuve le mode de financement et propose d'accepter ce crédit.

#### **Vote :**

***L'assemblée accepte ce crédit de Fr. 43'010.- par 55 oui, 2 non et 2 abstentions.***

#### **4.3. Budget de fonctionnement 2014**

Le budget de fonctionnement 2014 présente un léger déficit de Fr 3'400.-.

M. Wicky donne les éclaircissements nécessaires chapitre par chapitre qui n'apportent aucun commentaire de la part de l'assemblée.

#### **Rapport de la Commission financière**

Les différents comptes ont été passés en revue et n'ont pas relevé de poste sous ou surévalué. Chaque dépense ou recette a été définie soit sur la base d'un justificatif, soit par la prévision tenant compte des éléments connus au moment de la conception de ce budget. L'élaboration du budget de fonctionnement 2014 nous paraît raisonnable et les estimations montrent que la prudence a été de mise lors de sa réalisation. Les comptes de fonctionnement font ressortir un déficit de Fr. 3'400.- et la Commission financière propose d'accepter le budget de fonctionnement.

#### **Vote :**

***L'assemblée accepte le budget de fonctionnement par 59 oui.***

Les chapitres du budget d'investissement sont également énumérés, sans commentaire, puis l'assemblée est invitée à voter le budget d'investissement et de fonctionnement.

***Le budget d'investissements et de fonctionnement 2014 est accepté à l'unanimité, soit par 59 voix.***

#### **5. Divers**

M. Wicky remercie les employés sortants de la commune notamment

- MM. Raphaël Raboud et François Berset pour tout le travail exécuté en forêt durant de très nombreuses années.
- M. Marcel Wicht, en sa qualité d'employé de voirie durant une trentaine d'année.
- Bienvenue à M. Sébastien Berset qui a été nommé responsable du service de la voirie. Le Conseil communal a profité de ce changement pour restructurer un peu toutes les tâches liées à ce service.

Concernant le projet d'école à Orsonnens, les architectes sont en train d'élaborer leur dessein sur le fond de maquette qui leur a été remis. L'ouverture aura lieu au début février et une assemblée extraordinaire pour la votation du crédit de construction sera probablement fixée dans le courant de l'année 2014.

A propos du projet de fusion des communes, les groupes de travail se réunissent régulièrement et des séances d'information auront lieu durant l'année 2014.

Au point de vue des pompiers, M. Bertrand Aeberhard aimerait connaître les répercussions qui résulteraient d'un refus du crédit pour la mise à niveau au point de vue financier de la part des communes de Massonnens et du Glèbe.

M. Wicky : cet équilibre devra être réalisé à un moment donné ; par conséquent, il n'est pas question que la commune abandonne cette exigence.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic remercie tous les participants à cette assemblée pour leur intérêt aux affaires communales. Ses remerciements très chaleureux vont aux conseillers communaux pour le sérieux avec lequel ils travaillent ; au personnel de l'administration, deux dames très précieuses et consciencieuses dans leur travail ainsi qu'à toutes les personnes qui oeuvrent au bon déroulement de la commune.

Des vœux de santé et d'heureuse nouvelle année viennent clore cette assemblée avant le partage du verre de l'amitié.

Au nom des Conseillers, de l'administration et des citoyens, M. Denis Repond remercie M. Wicky pour tout le travail réalisé pour la commune et lui présente ses meilleurs vœux pour 2014.

La secrétaire : J. Morel

Le syndic : F. Wicky











































































